

RÉSEAU ALERTE 43

BULLETIN D'ADHÉSION



À COMPLÉTER ET RETOURNER AUX COORDONNÉES INDIQUÉES AU VERSO

JE SOUSSIGNÉ⁽¹⁾ :

PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE (DÉNOMINATION)⁽¹⁾ :

- SOUHAITE ADHÉRER AU RÉSEAU « ALERTE 43 »
- ACCEPTE LES CONDITIONS D'ADHÉSION AU VERSO
- ACCEPTE QUE LA GENDARMERIE OU LA POLICE PUISSE ME CONTACTER À L'ADRESSE COMMUNIQUÉE PAR MES SOINS

ACTIVITÉ DÉTAILLÉE⁽¹⁾ :

COURRIEL⁽¹⁾⁽²⁾ :

N° DE TÉLÉPHONE PORTABLE⁽¹⁾⁽²⁾ :

ADRESSE POSTALE (RUE/CODE POSTAL/COMMUNE) :

Signature et cachet de l'établissement

À :

LE :



(1) : mention obligatoire
(2) : de préférence professionnel



RÉSEAU ALERTE 43

CONDITIONS D'ADHÉSION



J'autorise la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire, la Chambre de Métiers et De l'Artisanat, la Gendarmerie et la Police Nationales à utiliser ces informations dans le Cadre du réseau d'alerte par SMS destiné à me prévenir et à m'informer de certains faits de délinquance, ou à m'adresser, des conseils ou des informations relatifs à la sûreté ou à la sécurité. Je suis informé(e) que les données recueillies font l'objet d'un traitement destiné à informer rapidement les adhérents du réseau « **Alerte 43** », et, sauf pour répondre à des obligations légales, ne feront pas l'objet de communication externe.

Je m'engage à signaler aux services de police et gendarmerie tout fait dont je suis victime ou témoin, dès que j'en ai connaissance.

Je m'engage à ne pas diffuser le message d'alerte à d'autres personnes.

La Gendarmerie et la Police Nationales se réservent le droit de demander à la CCI de la Haute-Loire, l'exclusion de la liste d'adressage les entreprises qui ne respecteraient pas cette prescription.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimés par courriel ou par simple courrier adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (article 40 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi 2004/801 du 6 août 2004, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Les forces de l'ordre décident seules de l'opportunité de diffuser ou non une alerte par SMS. Les conditions de la diffusion de l'information dans l'espace et dans le temps relèvent de leur seule appréciation.

Bulletin à renvoyer à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire

16 boulevard Bertrand
BP30127
43004 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

OU

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire

13, Avenue André-Soulier
BP 60104
43003 LE PUY-EN-VELAY CEDEX